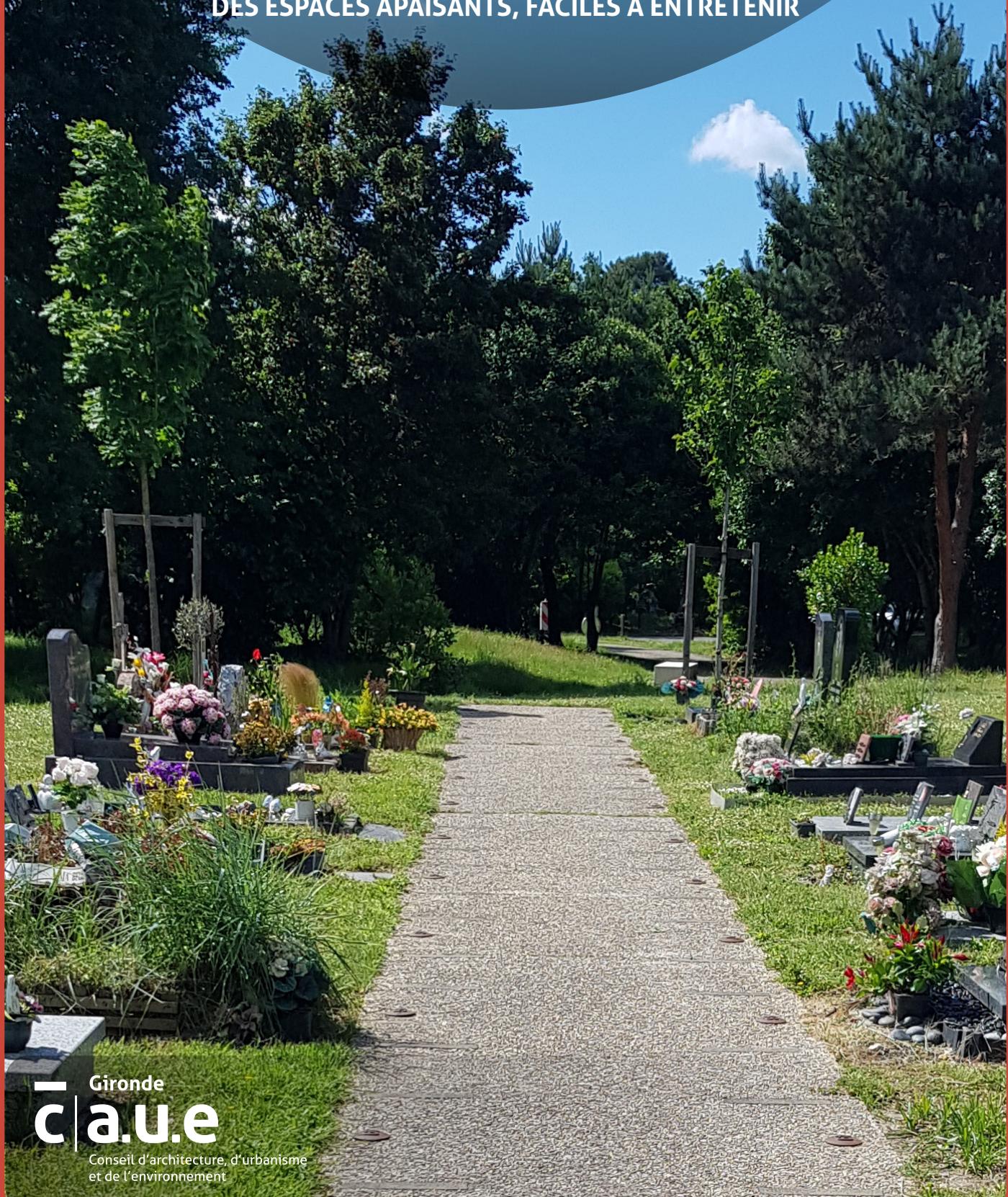


GUIDE
SUR

L'AMÉNAGEMENT DES CIMETIÈRES

DES ESPACES APAISANTS, FACILES À ENTREtenir



Gironde
c a u e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

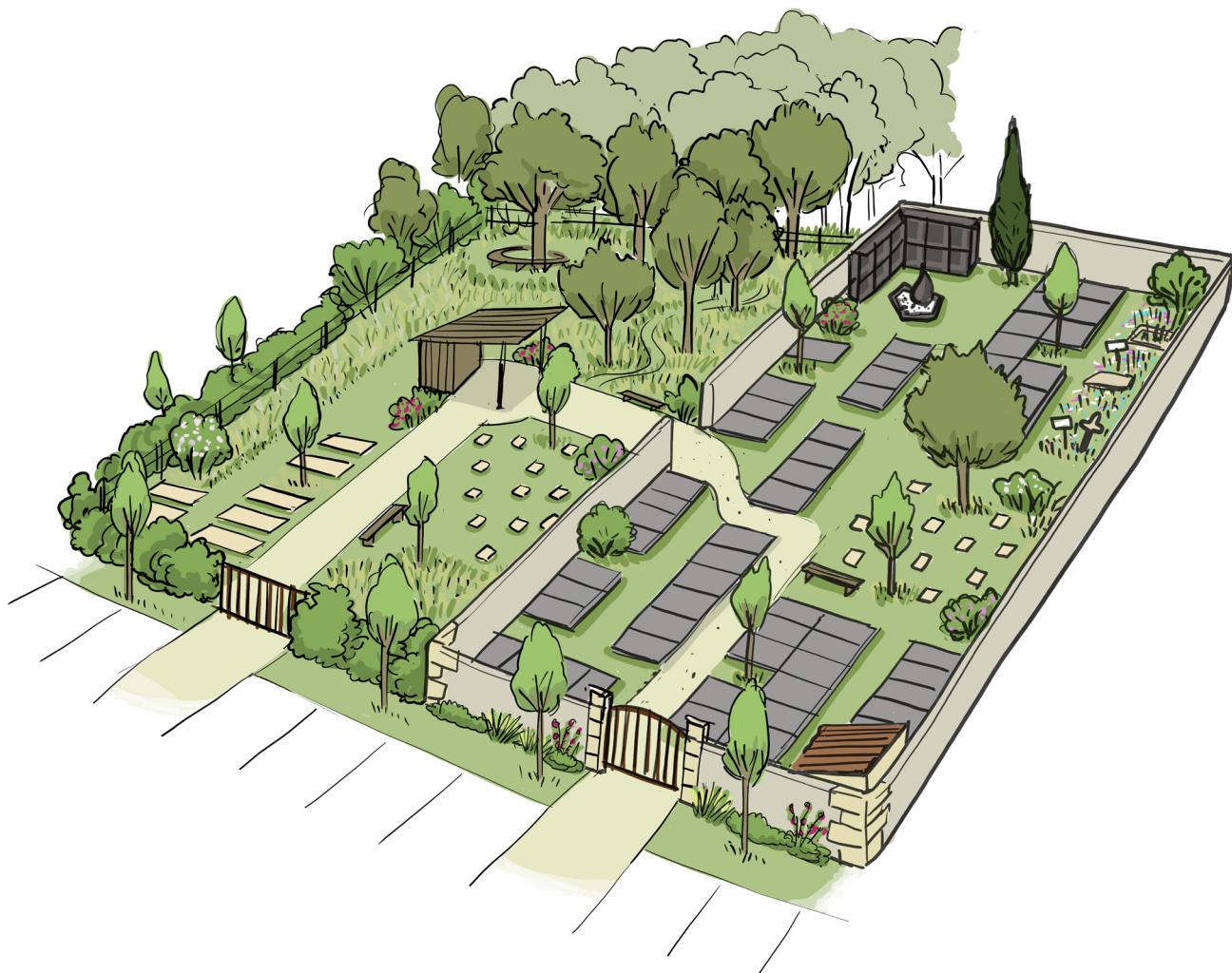
L'AMÉNAGEMENT DES CIMETIÈRES

**Concevoir un nouveau cimetière,
une extension.**

Réaménager un cimetière ancien.

SOMMAIRE

1/ Typologie et évolution des pratiques	p.3
2/ Phasage du projet	p.8
3/ Études préalables	p.12
4/ Valorisation de l'existant	p.13
5/ Gestion des sols et des eaux	p.15
6/ Aménagement des allées	p.16
7/ Parvis et stationnement	p.17
8/ Limites	p.18
9/ Végétalisation	p.19
10/ Sépultures	p.25
11/ Règlementations	p.30
12/ Signalétique	p.31



Exemple de réaménagement d'un cimetière ancien et extension du cimetière.

TYPOLOGIE DE CIMETIÈRES ET ÉVOLUTION DES PRATIQUES

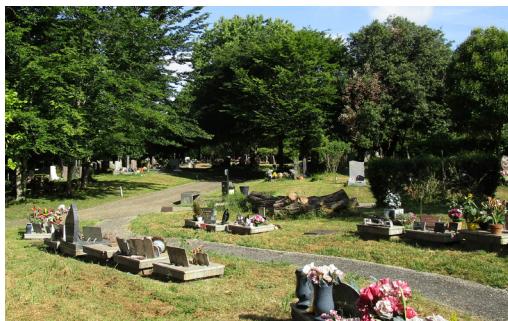
TYPOLOGIE DE CIMETIÈRES

Les pierres tombales, symboles forts du culte catholique et du culte des morts, se sont progressivement imposées comme norme dès le début du XX^e siècle. Par la suite, l'offre funéraire s'est largement uniformisée autour de cette tradition. Cependant, l'évolution des mœurs, la diversification des croyances, la sécularisation de la société et l'attention croissante portée à l'environnement entraînent aujourd'hui une remise en question de ce modèle. On assiste à une montée en puissance des cimetières paysagers, qui intègrent davantage de végétation et favorisent la sobriété des aménagements. Ces nouveaux espaces funéraires répondent à un besoin de simplicité et de lien plus direct avec la nature. La typologie des cimetières évolue donc vers une plus grande diversité. Aux côtés des cimetières traditionnels s'ajoutent désormais des lieux hybrides, plus ouverts, plus verts et parfois pensés comme de véritables parcs publics du souvenir.



Cudos.

Le cimetière traditionnel en France est un espace funéraire organisé en rangées alignées de tombes avec des pierres tombales ou caveaux. Il se situe souvent près des églises ou du centre-ville. La végétation y est formelle et limitée, avec des allées rectilignes. L'entretien est régulier pour maintenir un cadre ordonné. C'est un lieu de mémoire à la fois individuel et collectif, encadré par des règles strictes.



Parc cimetière Rive Droite, Artigues.

Le cimetière paysager est un espace funéraire conçu comme un jardin, où nature et mémoire cohabitent harmonieusement. Il privilégie une organisation souple, avec des allées sinuées et une végétation abondante. Les sépultures s'intègrent discrètement dans le paysage, sans uniformité rigide. L'aménagement favorise le recueillement dans un cadre apaisant et verdoyant. C'est une alternative esthétique aux cimetières traditionnels.



Cimetière naturel de Souché, Niort (79).

Le cimetière naturel est un type d'aménagement plus récent. Cet aménagement funéraire est respectueux de l'environnement, intégré dans un espace paysager comme une forêt ou une prairie. Les inhumations s'y font sans monuments classiques, avec des matériaux biodégradables. L'entretien se fait sans produits chimiques, favorisant la biodiversité locale. Ce type de cimetière offre un lieu de mémoire sobre, en harmonie avec la nature. Il répond à une démarche écologique et éthique de fin de vie.

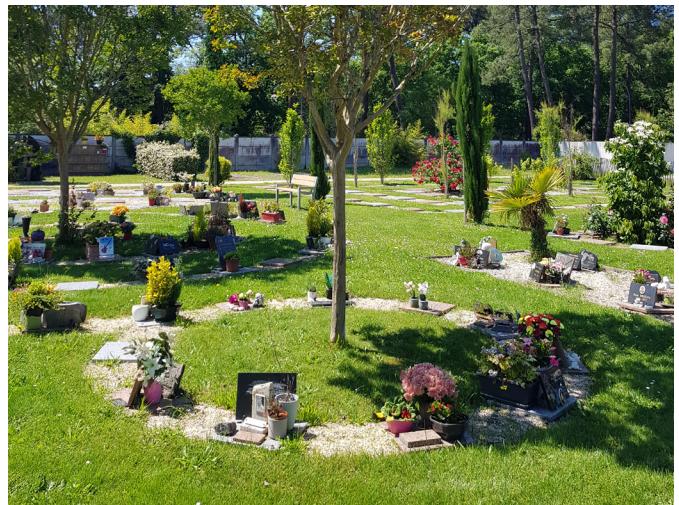
ÉVOLUTION DES PRATIQUES

Les pratiques funéraires connaissent également une évolution notable. On estime qu'à partir de 2030, la crémation représentera au moins 50 % des modes d'inhumation. Pour répondre à cette demande croissante, il devient indispensable d'aménager davantage de lieux pour accueillir les urnes et cendres : cavurnes, columbariums, jardins du souvenir, forêt cinéraire, etc. Au-delà de ce phénomène, il est plus souhaitable de soutenir une forme de diversité dans les modes de sépulture afin d'éviter, à l'avenir, la banalisation visuelle et symbolique des cimetières. L'uniformité des agencements et les formes géométriques tendent à effacer l'individualité des défunt et à banaliser l'expérience des visiteurs. Encourager la pluralité (sépultures végétalisées, tombes sobres ou artistiques) permet de refléter la diversité des individus, tout en respectant une charte harmonisant l'ensemble. La variété permettra de renforcer la dimension mémorielle et humaine du cimetière.

EXEMPLE DE DIVERSITÉ D'ESPACES AU CIMETIÈRE



Biganos.



Cimetière de La Forêt, Gujan-Mestras.



Crématorium, Biganos.



Cimetière du Plantey, Gradignan.

UN ESPACE PUBLIC ACCUEILLANT

Les fonctions premières du cimetière sont l'inhumation et le recueillement, deux missions qui inscrivent ce lieu dans la mémoire et le respect des défunt. Toutefois, dans un contexte de pression foncière et de raréfaction des espaces ouverts, les cimetières peuvent s'inscrire dans une réflexion plus large d'espace public. Cette évolution invite à repenser la place du cimetière dans l'espace urbain, à la fois dans sa forme et ses usages.



Cimetière Nord, Bruges.

Un refuge pour la biodiversité

En valorisant la nature et en réduisant l'entretien intensif, les cimetières deviennent de véritables réservoirs écologiques propices à la faune et à la flore locales.

La flore spontanée s'y développe facilement en offrant une large colométrie au printemps et un refuge à de nombreuses espèces. (cf p.22)



Cimetière catholique Saint-Romain, Cenon.

Un lieu symbolique

Le cimetière incarne la mémoire, la paix, le temps qui passe et le cycle de la vie. Il est un lien entre passé et présent, mais aussi un espace où la valeur symbolique et artistique peuvent être réaffirmées.

Il est possible de laisser la sensibilité des jardiniers et des familles s'exprimer tout en encadrant leurs possibilités pour créer ensemble un jardin commémoratif partagé.



Parc cimetière Rive Gauche, Mérignac-Pessac.

Un parc

En tant qu'espace végétalisé, le cimetière peut être pensé comme un véritable parc urbain. Sa composition paysagère peut rendre ce lieu propice à la déambulation et la contemplation. Par sa fraîcheur, il contribue aussi à la régulation thermique de l'espace et à la biodiversité.

Des bancs dans les allées et à l'ombre des arbres permettent le repos. Des abris légers offrent un espace de recueil servant ponctuellement aux cérémonies. Des points d'eau potable et des sanitaires assurent le confort des visiteurs. Des poubelles participent à la propreté du site. Des tables permettent d'accueillir le public.



Cimetière paysager, Villegouge.

Un lieu de vie et de lien social

Le cimetière peut également accueillir des formes de vie collective sans pour autant compromettre son caractère symbolique.

Des visites guidées, des ateliers pédagogiques sur le patrimoine funéraire ou la flore spontanée, des moments de commémoration partagée ou de jardinage participatif peuvent s'y développer. Ces activités favorisent l'appropriation du lieu par les habitants et tissent des liens intergénérationnels pour ancrer le cimetière dans la vie sociale locale.

D'AUTRES EXEMPLES



Parc cimetière Rive Gauche, Mérignac-Pessac.



Cimetière paysager, Bruges.



Cimetière paysager, Bruges.



Parc cimetière de Goubière, Pineuilh.



Parc cimetière Rive Droite, Artigues.



Cimetière de La Forêt, Gujan-Mestras.



Parc cimetière de Goubière, Pineuilh.



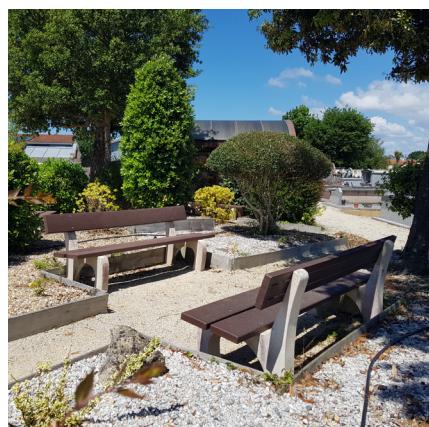
Cimetière de La Forêt, Gujan-Mestras.



Cimetière de La Forêt, Gujan-Mestras.



Cimetière paysager, Villegouge.



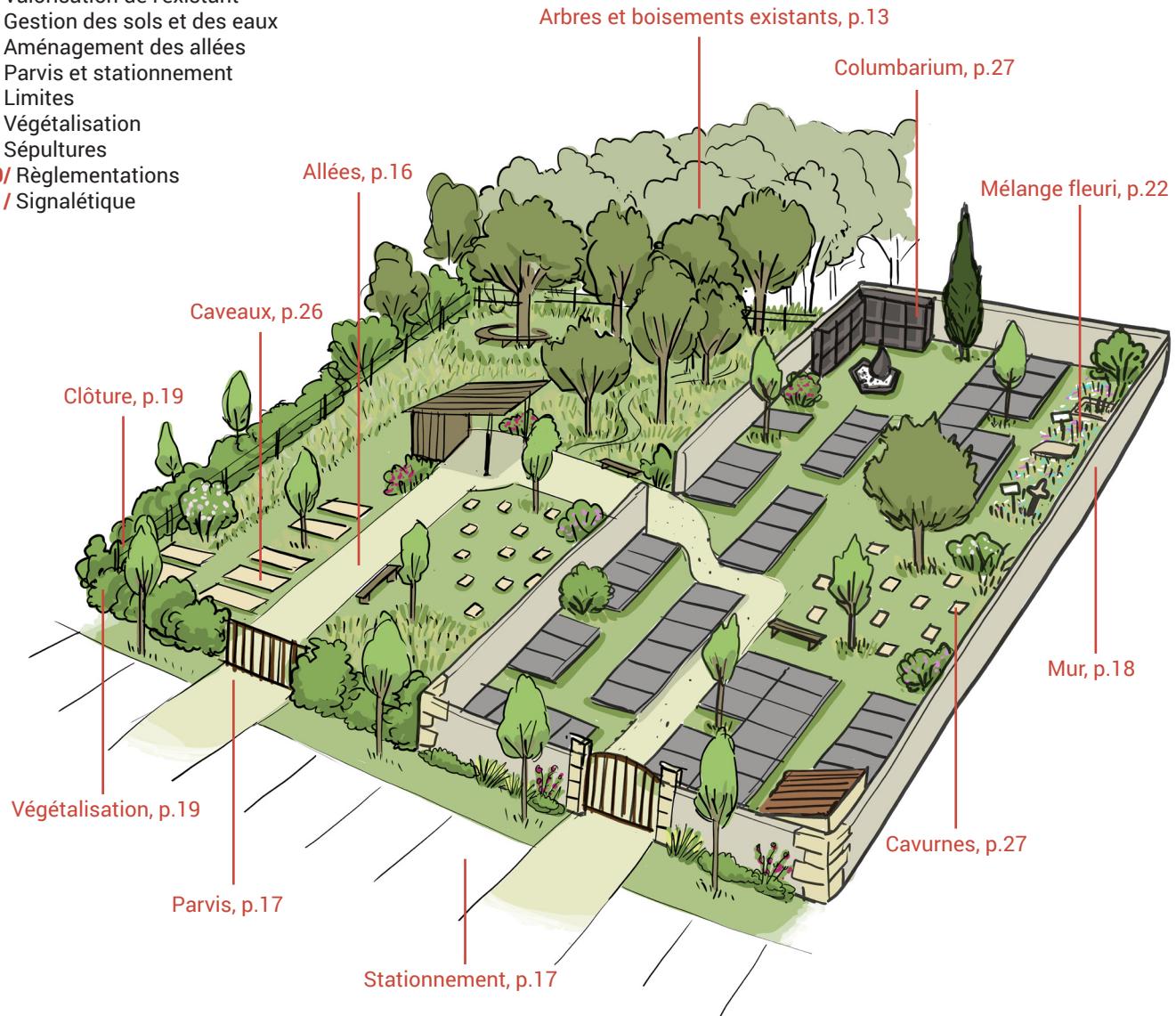
Cimetière du Fin, Gujan-Mestras.



Cimetière catholique Saint-Romain, Cenon.

RÉAMÉNAGEMENT, EXTENSION OU CRÉATION ?

- 1/ Phasage du projet
- 2/ Études préalables
- 3/ Valorisation de l'existant
- 4/ Gestion des sols et des eaux
- 5/ Aménagement des allées
- 6/ Parvis et stationnement
- 7/ Limites
- 8/ Végétalisation
- 9/ Sépultures
- 10/ Réglementations
- 11/ Signalétique



Exemple de réaménagement de cimetière ancien et d'extension de cimetière.

RÉAMÉNAGEMENT D'UN CIMETIÈRE EXISTANT

Les cimetières existants offrent un potentiel important de réaménagement, notamment à l'emplacement des concessions reprises. Ces espaces libérés peuvent être valorisés en lieux de repos, intégrant des bancs ombragés et des plantations variées (arbustes, vivaces, arbres de petit développement) pour créer des zones calmes et accueillantes.

La végétalisation de ces secteurs permet à la fois d'améliorer le confort des visiteurs et de restaurer la continuité écologique en renforçant le cadre paysager. On peut également y installer des jardins du souvenir, des prairies fleuries ou des massifs arbustifs favorables à la biodiversité. Cela contribue à apaiser l'ambiance du site et à rééquilibrer les usages entre mémoire et promenade.

CRÉATION OU EXTENSION DE CIMETIÈRE

Lorsqu'un cimetière atteint sa capacité maximale d'accueil, il devient nécessaire de planifier soit son extension, soit la création d'un nouveau cimetière. L'extension consiste à aménager des parcelles adjacentes en harmonie avec le cimetière existant. Si l'extension n'est pas possible, la création d'un nouveau site doit être pensée dans une logique de continuité urbaine, à proximité d'autres équipements publics et bien desservi par des réseaux de circulation douce pour garantir un accès facile aux habitants. Ce choix d'implantation contribue à faire du cimetière un lieu de mémoire vivant, ouvert et intégré dans le quotidien des habitants plutôt qu'un espace marginalisé en périphérie.

1. PHASAGE DU PROJET

.....

PHASAGE DE L'ÉTUDE À LA GESTION D'UN RÉAMÉNAGEMENT DE CIMETIÈRE AVEC REPRISE DE CONCESSIONS

1. Études préalables et phase de programmation (commune, architecte du patrimoine, Bureau d'Études (BE) en gestion funéraire et/ou géomètre et hydrogéologue)

- Relevé du cimetière existant (état des lieux complet des concessions actives, à échéance ou abandonnées, élaboration des arrêtés de reprise).
- Étude patrimoniale : identification des éléments historiques à préserver.
- Étude des besoins funéraires actualisés : nombre et types de concessions, typologie.
- Définition du programme de réaménagement (réorganisation des circulations, nouvelles sépultures, maintien ou création de zones de repos, gestion des zones libérées, typologies de plantations, équipements à ajouter ou rénover).
- Estimation de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle.

2. Consultation et choix du maître d'œuvre (MOE)

- Rédaction du cahier des charges en décrivant les choix d'aménagement.
- Rédaction du règlement de consultation, précisant notamment l'enveloppe budgétaire.
- Sélection du maître d'œuvre : paysagiste concepteur, éventuellement en groupement avec un Bureau d'Études VRD, écologue, géomètre, etc.

3. Conception du projet (MOE avec commune)

- Diagnostic paysager et écologique.
- Redéfinition des cheminements (accessibilité, perméabilité) et des zones : inhumation, zone cinéraire, jardin du souvenir.
- Valorisation du patrimoine végétal et bâti existant.
- Choix des matériaux, du mobilier, des plantations.

4. Travaux préparatoires et déconstruction (entreprises sous la direction du MOE)

- Démolition ou dépose des éléments non conservés (mobiliers, maçonneries, murets, etc.).
- Exhumation des ossements et réinhumation dans l'ossuaire.
- Terrassements ponctuels, nivelingements nécessaires à la réorganisation du site.

5. Réaménagement (entreprises sous la direction du MOE)

- Requalification des allées existantes, avec mise aux normes d'accessibilité (PMR).
- Création éventuelle de nouveaux cheminements ou d'une aire de stationnement, d'espaces de repos.
- Installation des sépultures : localisation précise des nouvelles concessions, zone cinéraire.
- Réaménagement des limites du site : murs, clôtures, haies séparatives.
- Conservation ou remplacement des arbres existants selon leur état sanitaire.
- Végétalisation des zones libérées : plantations d'arbres, haies, massifs, prairies fleuries, etc.
- Valorisation des éléments patrimoniaux conservés.
- Installation ou requalification de bancs, abris, signalétique, éclairage, points d'eau, sanitaires, poubelles, etc.

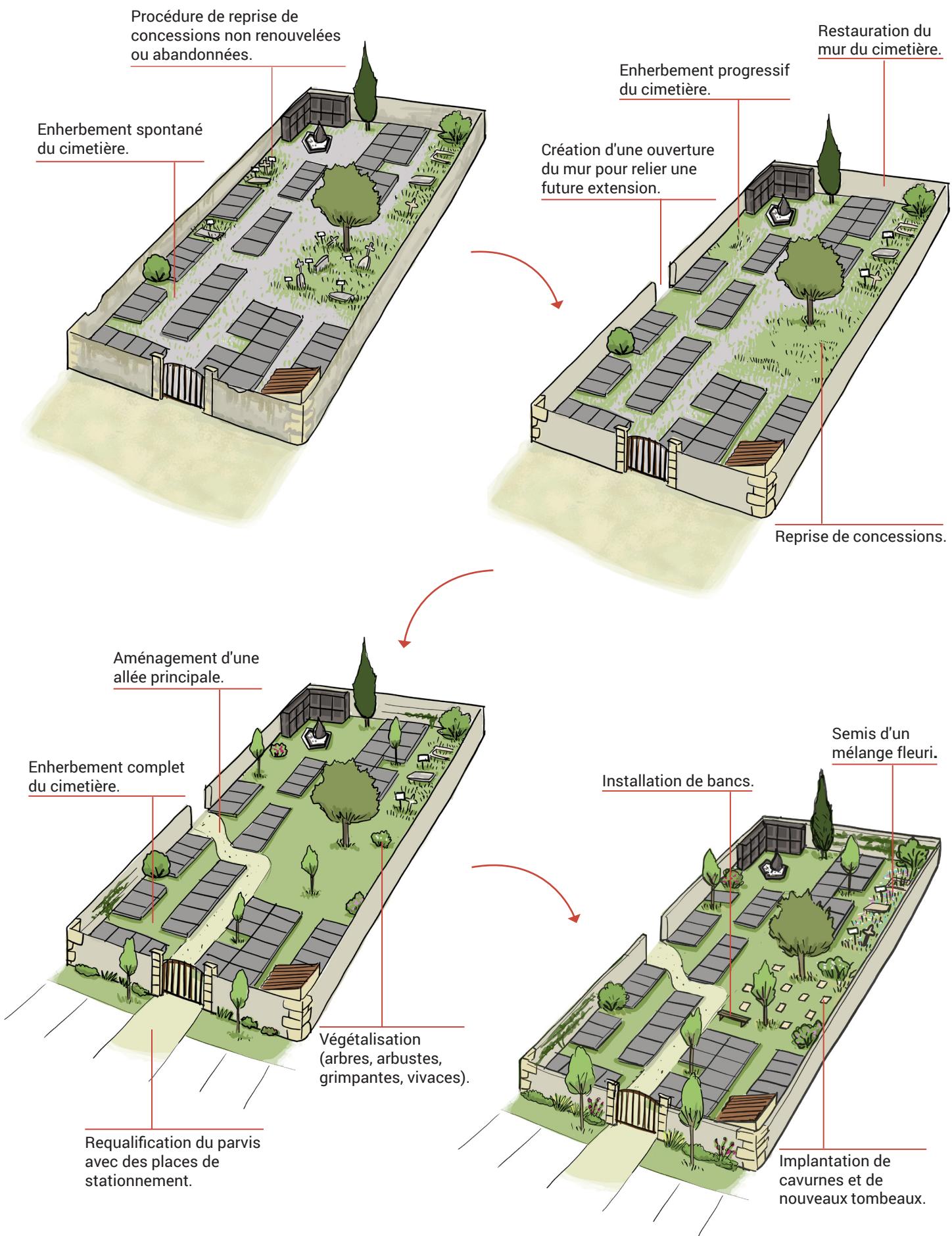
6. Réception et mise en service (MOE avec commune)

- Réception des travaux, vérification des conformités.
- Actualisation du plan du cimetière, du registre des concessions et du patrimoine.

7. Gestion et entretien à long terme (MOE avec commune)

- Mise à jour du règlement du cimetière selon les nouvelles zones et règles d'entretien.
- Création ou adaptation du cahier d'entretien pour guider les agents communaux.
- Mise à jour des outils de gestion : suivi administratif des concessions, suivi des obligations postfunéraires (remise en état des allées par les pompes funèbres, etc.).

EXEMPLE D'UN PHASAGE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE CIMETIÈRE ANCIEN



PHASAGE DE L'ÉTUDE À LA GESTION D'UN NOUVEAU CIMETIÈRE OU D'UNE EXTENSION

1. Études préalables et phase de programmation

- Étude hydrogéologique pour vérifier la viabilité du terrain (nappe phréatique, nature du sol).
- Étude d'impact environnemental (en zone naturelle protégée).
- Étude des besoins funéraires (nombre de concessions, typologie).
- Définition du programme d'aménagement (entrée principale, type de clôture, stationnement, types d'allées et de revêtements, ossuaire, jardin du souvenir, columbarium, espace cinéraire, végétalisation, dimensions des concessions, équipements souhaités : abris, points d'eau, bancs, etc.).
- Estimation de l'enveloppe financière prévisionnelle.

2. Consultation et choix du maître d'œuvre (MOE)

- Rédaction du cahier des charges décrivant les choix d'aménagement.
- Rédaction du règlement de consultation, précisant notamment l'enveloppe budgétaire.
- Sélection du maître d'œuvre : paysagiste concepteur, éventuellement en groupement avec Bureau d'Étude VRD, écologue, géomètre.

3. Conception du projet (MOE avec commune)

- Diagnostic paysager et écologique.
- Plan de gestion des eaux (infiltration, réseaux, etc.).
- Définition des zones (inhumation, zone cinéraire, jardin du souvenir, techniques, etc.).
- Logique d'implantation des allées, concessions, stationnements, entrées, équipements.
- Choix des matériaux, revêtements, clôtures, mobilier.
- Choix de l'identité végétale en cohérence avec le site.

4. Travaux préparatoires et aménagement du site (entreprises sous la direction du MOE)

- Préparation du terrain : terrassements, nivelllements, accessibilité.
- Pose des réseaux enterrés (eau, électricité, etc.).
- Implantation des éléments techniques : ossuaire, locaux techniques, sanitaires.
- Protection des arbres existants (pose de grilles, etc.).

5. Aménagement (entreprises sous la direction du MOE)

- Voirie et accessibilité : création des allées, stationnements.
- Clôture et portails : installation selon le projet validé.
- Végétalisation structurante : plantation d'arbres, haies, massifs.
- Implantation des sépultures : localisation précise des concessions, zone cinéraire.
- Mobilier et équipements : bancs, signalétique, éclairage, points d'eau, abris, poubelles, etc.

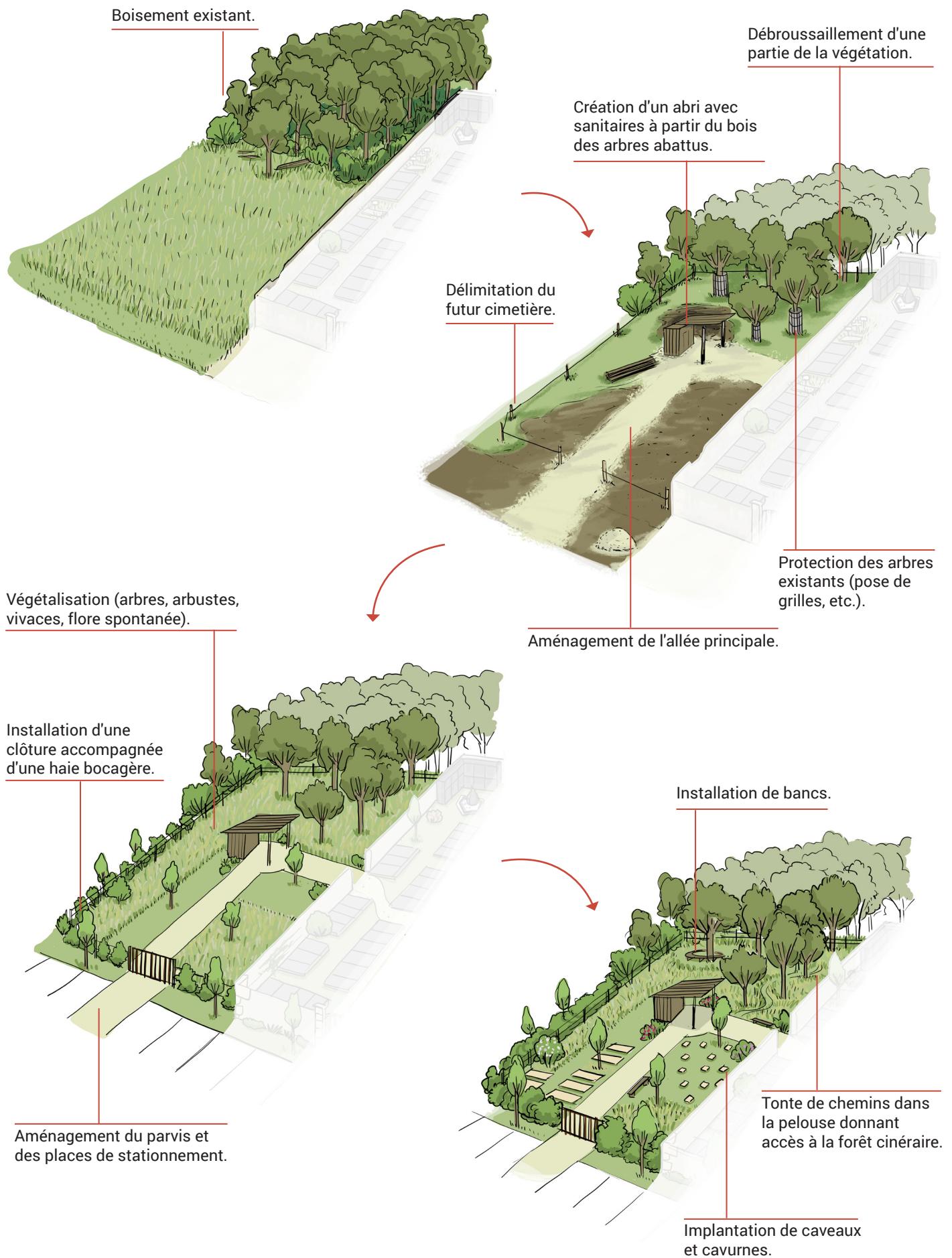
6. Réception et mise en service (MOE avec commune)

- Réception des travaux, vérification des conformités.
- Finalisation du plan du cimetière et des registres de concessions.

7. Gestion et entretien à long terme (MOE avec commune)

- Rédaction du règlement du cimetière, basé sur les décisions d'aménagement.
- Création d'un cahier d'entretien pour guider les agents communaux.
- Mise en place des outils de gestion : suivi administratif des concessions, suivi des obligations post-funéraires (remise en état des allées par les pompes funèbres, etc.).

EXEMPLE D'UN PHASAGE DES TRAVAUX D'UN NOUVEAU CIMETIÈRE OU D'UNE EXTENSION



2. ÉTUDES PRÉALABLES

ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE

Avant tout aménagement, une étude hydrogéologique doit être menée afin d'évaluer la perméabilité des sols, leur capacité à infiltrer et filtrer l'eau, en lien avec le nombre prévu d'inhumations. Cette analyse permet de prévenir les risques de pollution des nappes phréatiques, notamment en cas de sols sableux, facilitant une infiltration rapide mais n'assurant qu'une faible filtration naturelle.

ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'étude d'impact vise à évaluer les effets du projet sur l'environnement : faune, flore, ressource en eau, bruit, sols, circulation, etc. Elle identifie les impacts négatifs potentiels et propose des mesures pour les éviter, les réduire ou les compenser (ERC). Elle est obligatoire au-delà d'un certain seuil de superficie ou dans les zones protégées.

DIAGNOSTIC PAYSAGER ET ÉCOLOGIQUE

En plus ou à la place d'une étude d'impact environnemental non obligatoire, ce diagnostic dresse un état des lieux des caractéristiques paysagères (relief, vues, inventaire arboré) et écologiques du site (habitats naturels, espèces protégées). Il permet de valoriser les éléments existants et de respecter les trames écologiques locales pour une meilleure intégration du nouveau projet.

ÉTUDE PATRIMONIALE

Très pertinente en cas de réaménagement de cimetière, cette étude recense et évalue les éléments bâtis ou paysagers présentant un intérêt historique ou culturel dans le périmètre du cimetière. Elle aide à orienter les choix de préservation.

ÉTUDE DES BESOINS FUNÉRAIRES

Elle consiste à analyser la démographie locale, les pratiques funéraires et le taux de rotation des concessions. Elle permet de définir les surfaces nécessaires ainsi que la répartition optimale des différentes zones (inhumation, espace cinéraire, etc.).

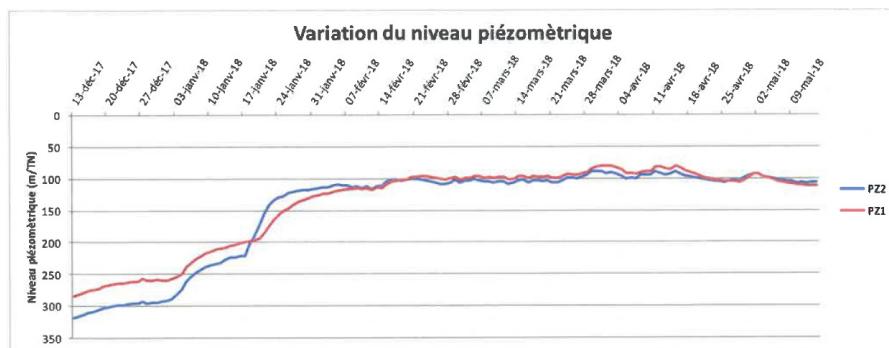
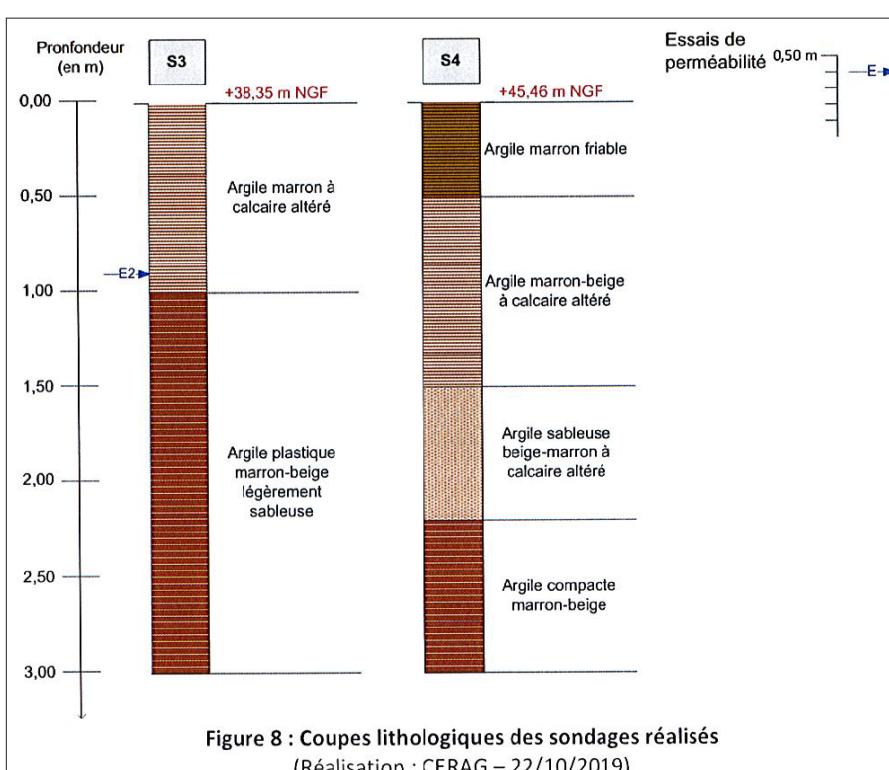


Tableau de variation du niveau piézométrique (niveau d'eau de la nappe phréatique) extrait de l'étude hydrogéologique pour la création du nouveau cimetière de Saucats. Produit par le Bureau d'Études ECR Environnement.



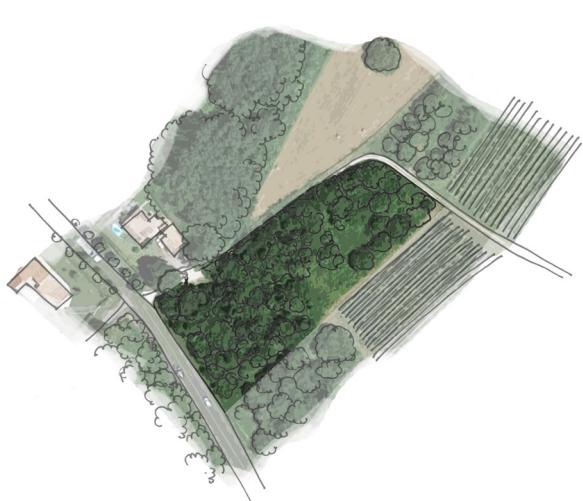
Coupe lithologique (strates du sol) extraite de l'étude hydrogéologique pour la création du nouveau cimetière de Laroque. Produit par le Bureau d'Études CERAG.

3. VALORISATION DE L'EXISTANT

ARBRES & BOISEMENTS

Intégrer les arbres et les boisements existants dans l'aménagement du cimetière permet de préserver l'identité paysagère du lieu et de maintenir des habitats pour la biodiversité.

- Un alignement d'arbres peut être conservé pour structurer une allée principale.
- Un petit bois en lisière peut être aménagé en jardin du souvenir ou en zone de dispersion des cendres.
- Des clairières peuvent être ouvertes dans un boisement existant pour accueillir des sépultures en pleine terre ou des bancs de repos.
- Un arbre remarquable déjà présent sera mis en valeur comme élément patrimonial et mémoriel du cimetière.



Parcelle boisée à transformer en cimetière.



Préservation d'une partie du bois pour l'intégrer au cimetière : haies, arbres isolés.

RELIEF

Utiliser le relief naturel dans la conception du cimetière permet de créer des ambiances variées et d'intégrer le site au paysage environnant. Toutefois, le traitement du relief doit être maîtrisé pour assurer la sécurité, l'accessibilité et la stabilité des aménagements funéraires.

Lorsqu'un terrain présente un dénivelé, chaque rangée de tombes doit être implantée sur une plateforme horizontale obtenue par terrassement, garantissant à la fois l'accès des visiteurs et la bonne tenue des sépultures.

- Il est recommandé de rompre la pente toutes les 20 à 25 m linéaires ou tous les 1 m à 1,5 m de dénivelé, selon la topographie, à partir d'une pente supérieure à 5 %. Ces paliers peuvent être traités avec des murs de soutènement ou par des talus enherbés en pente douce.
- Le relief peut aussi être mis à profit pour créer des lieux de recueillement surélevés ou en creux afin de favoriser l'intimité et la contemplation.



Parc cimetière Rive Droite, Artigues.



Laroque.



Cimetière catholique Saint-Romain, Cenon.

CONSTRUCTIONS

Préserver les éléments bâtis existants sur la parcelle peut se révéler très avantageux. Lorsqu'ils sont structurellement sains, ces bâtiments peuvent être réhabilités pour accueillir des fonctions utiles au cimetière et au confort des usagers.

- Une ancienne grange ou maison peut, par exemple, être transformée en abri pour les visiteurs ou en salle de cérémonie laïque.
- Un petit bâtiment en dur peut servir de local technique, d'espace de stockage pour le matériel d'entretien ou d'abri pour les agents municipaux.
- Des bâtiments bien situés à l'entrée peuvent également accueillir des sanitaires publics ou un point d'accueil.



Bâtiment à l'entrée du Cimetière Nord, Bruges.



Bâtiment à l'entrée du Cimetière israélite, Bordeaux.

DISPOSITIFS LÉGISLATIFS

Ils permettent de protéger le site du cimetière ou certains de ses éléments :

Site classé ou inscrit Monument Historique (MH)

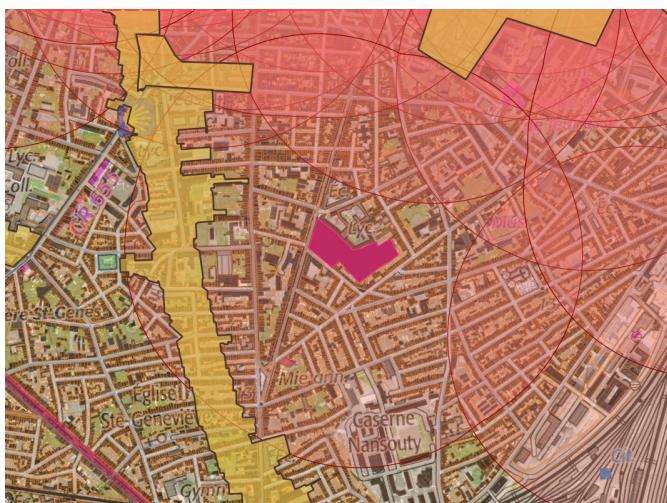
Le site classé ou inscrit permet une protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Le classement est une protection plus forte que l'inscription. Il peut concerner le cimetière dans son ensemble ou un de ses éléments : calvaire, croix, tombe, chapelle, etc.

Les sites patrimoniaux remarquables

Ce sont « *les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public* ». Des cimetières peuvent en faire partie.

Autre protection dans le PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) peut désigner et localiser les éléments paysagers ou les secteurs nécessitant une protection, une conservation, une mise en valeur ou une requalification pour des raisons culturelles, historiques ou architecturales. Il peut également, le cas échéant, définir les prescriptions nécessaires à leur préservation, leur conservation ou leur restauration.



Cimetière israélite de Bordeaux, inscrit aux Monuments Historiques.



Cimetière israélite de Bordeaux, inscrit aux Monuments Historiques.

4. GESTION DES SOLS ET DES EAUX

.....

La gestion de l'eau dans les cimetières est essentielle à la fois pour prévenir les risques environnementaux et pour favoriser le bon fonctionnement écologique du site.

Revêtements perméables

Il est fortement recommandé de privilégier des matériaux perméables pour les allées et les espaces de circulation (cf p.16). Cela limite le ruissellement et favorise l'infiltration naturelle des eaux pluviales.

Noues paysagères

Les noues (fossés peu profonds végétalisés) constituent un système efficace pour drainer et infiltrer l'eau de pluie tout en créant des espaces riches en biodiversité. Elles permettent une rétention temporaire des eaux et leur infiltration progressive dans le sol.

Bassins de rétention

Lorsque l'infiltration naturelle est insuffisante, des bassins de rétention peuvent être aménagés. Ces ouvrages, souvent secs en temps normal, se remplissent temporairement en cas de fortes pluies, puis se vident rapidement par infiltration ou évaporation. Ils contribuent à réguler les eaux de ruissellement et à soulager les réseaux d'assainissement.



Cimetière de la Lande de Piques, Saint-Médard-en-Jalles.



Parc cimetière de Goubière, Pineuilh.



Laroque.



Parc cimetière Rive Droite, Artigues.

5. AMÉNAGEMENT DES ALLÉES

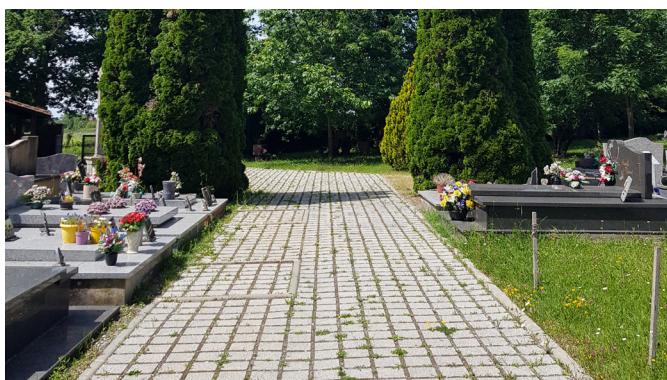
DIMENSION ET ACCESSIBILITÉ

L'aménagement des allées doit répondre à plusieurs exigences : l'accessibilité, la fonctionnalité selon le type de circulation, la qualité du revêtement et, si possible, sa perméabilité.

Les allées principales doivent mesurer au moins 1,40 m pour permettre le passage des personnes à mobilité réduite (PMR) et 1,20 m pour celles sans obstacles. En général, il faut prévoir suffisamment de largeur pour la circulation des véhicules (entretien, cortèges) et des piétons. La pente maximale des allées doit être de 5 % pour garantir la sécurité, une circulation confortable et sécurisée pour les personnes à mobilité réduite.

En cas de dénivelé important, il faut intégrer des paliers avec des rampes et éventuellement des escaliers accompagnés de mains courantes. Le dévers transversal doit être de 2 % maximum afin de limiter le ruissellement et d'éviter la stagnation de l'eau sur les chemins.

Les allées secondaires peuvent être réduites à 1,20 m. Ces dimensions doivent être adaptées en fonction des usages : plus large en cas de passage de véhicules de service ou de convois funéraires, moins larges en cas de chemins piétons secondaires.



Cimetière Mandin, Cénac.



Biganos.

REVÊTEMENTS

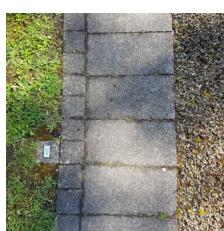
Les revêtements sont idéalement à la fois perméables, stables et confortables à la marche, comme des matériaux compactés (mélange terre-pierre, chaussée végétale), des pavés à joints creux, des dalles alvéolaires ou encore des allées de graviers enherbés. Il est possible de varier les textures de revêtement pour guider les personnes malvoyantes ou bien de diversifier les revêtements pour aider à hiérarchiser les allées. Il faut, si possible, éviter le bitume et autres revêtements imperméables et sombres qui contribuent à la formation d'îlots de chaleur urbain.

Les allées peuvent être bordées d'alignement d'arbres, de plantations basses, de bancs et de signalétique pour guider le visiteur, lui permettre de se reposer, se déplacer à l'ombre et pour agrémenter son chemin.

Peu importe le revêtement choisi, les entreprises de pompes funèbres sont tenues de remettre en état les allées après chaque intervention.



Parc cimetière Rive Droite, Artigues.



Cimetière de la Lande de Piques, Saint-Médard-en-Jalles.



Cimetière Mandin, Cénac.



Cimetière de Quinault, Libourne.



Cimetière de La Forêt, Gujan-Mestras.



Biganos.



Parc cimetière Rive Gauche, Mérignac-Pessac.



Bruges.



Biganos.



Lacanau Ville.

6. PARVIS ET STATIONNEMENT

PARVIS

Le parvis du cimetière, en tant qu'espace de transition entre l'espace public urbain et le lieu de recueillement, joue un rôle d'accueil et de signalement. Il doit offrir :

- une ambiance apaisée, marquée par des matériaux sobres,
- une végétation soignée et éventuellement quelques assises propices à la pause ou à l'attente,
- une lisibilité claire des accès avec une signalétique discrète mais efficace,
- une accessibilité adaptée aux personnes à mobilité réduite,
- éventuellement des éléments artistiques ou symboliques.



Exemple de parvis de cimetière.



Cimetière de Quinault, Libourne.



Parc cimetière de Goubière, Pineuilh.



Cimetière paysager, Villegouge.



Lacanau Ville.

STATIONNEMENT

L'aménagement du stationnement autour du cimetière doit répondre à des usagers variés.

- Il faut prévoir à proximité immédiate de l'entrée principale, plusieurs places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR), avec cheminement direct et sécurisé jusqu'au portail.
- Un espace dédié aux véhicules des pompes funèbres (souvent de grande taille) doit également être prévu à l'entrée, dans une zone aisément accessible permettant les manœuvres sans perturber la circulation piétonne.
- Pour les autres visiteurs véhiculés, il est possible d'aménager un parking plus en retrait (à une distance de 50 à 150 m selon la configuration du site). Cela permet de désengorger les abords immédiats du cimetière, tout en garantissant un accès facile.

Les places de stationnement sont idéalement revêtues de matériaux perméables (pavés à joints creux, dalles alvéolées, grave végétalisée, etc.) afin d'infiltrer l'eau de pluie (*cf p.16*).

Pour le confort des usagers et afin de favoriser la biodiversité, la plantation d'arbres est indispensable entre les places de stationnement, toutes les 3 à 5 places. Idéalement en quinconce, ces arbres créent de l'ombre, limitent les îlots de chaleur et favorisent l'intégration paysagère du parking. Des cheminements piétons accessibles et agréables doivent relier ce stationnement à l'entrée du cimetière.

Il est également possible d'intégrer des bandes végétalisées infiltrantes entre les rangées de stationnement ou en pourtour du parking.



Cimetière de Quinault, Libourne.



Cimetière du Fin, Gujan-Mestras.

7. LIMITES



La limite du cimetière doit être rigide, d'une hauteur de 1,50 m minimum et ne peut pas être mitoyenne. La solution la plus écologique et paysagère de cette limite reste les haies champêtres. Ces haies assurent une transition entre le cimetière et le paysage environnant. Bien que leur feuillage doit être persistant, elles favorisent la biodiversité et créent un écran visuel naturel. D'autres types de végétalisation sont possibles en pied de mur ou de clôture : plantes grimpantes ou plantes vivaces. Elles sont également recommandées pour embellir le site et renforcer son intégration paysagère.

MUR

Il est recommandé de privilégier des matériaux durables et sobres, tels que la pierre locale ou les enduits minéraux, en cohérence avec l'identité architecturale du territoire. Bien que le mur marque la limite du cimetière, il ne doit pas représenter une rupture visuelle trop brutale avec l'environnement du site. La hauteur minimum permettra qu'il ait un moindre impact visuel et s'intégrera plus facilement dans le paysage. Il est possible de maintenir une certaine transparence par des grilles par endroits ou d'alterner entre un mur et un autre type de clôture.



Lacanau Ville.



Sauveterre-de-Guyenne.



Bruges.

CLÔTURE

Différents types de clôtures conviennent à l'aménagement de la limite du cimetière : grillage soudé, grillage en fer forgé, ganivelles et autres palissades en bois. Lorsqu'un grillage soudé est utilisé, il doit être posé sur des piquets espacés de 3 m, avec des mailles larges. Quel que soit le type de clôture, l'ajourage permet d'éviter l'effet visuel d'un mur et de maintenir une certaine porosité paysagère.

Idéalement, un espace de 10 à 20 cm sous la clôture permet le passage de la petite faune. Si ce passage ne peut être réalisé, une petite ouverture de 20 x 20 cm peut être aménagée sur chaque tronçon de la clôture pour cette même fonction.



Cimetière paysager de Villegouge.



Cimetière de la Lande de Piques, Saint-Médard-en-Jalles.

8. VÉGÉTALISATION



Un grand nombre d'espaces du cimetière peuvent être végétalisés. Parmi ces zones, on trouve les entrées, les abords des allées, les pieds d'arbres, ainsi que les tombes abandonnées ou en reprise. Pour les zones plus difficiles à entretenir, comme les inter-tombes ou les pentes, optez pour des plantes couvre-sol, qui demandent moins de soins et aident à limiter la prolifération d'autres espèces.

En matière de végétalisation, il est essentiel de diversifier la palette végétale en intégrant différentes strates (herbacée, arbustive, arborée) et de privilégier des espèces locales, non invasives. Cette diversité permet de prévenir l'apparition de maladies et de ravageurs tout en renforçant la résilience de l'écosystème.

Enfin, l'intégration de la flore spontanée permet de maintenir un équilibre entre l'esthétique et la préservation de la biodiversité. Par ailleurs, l'utilisation de paillage et de plantes couvre-sol contribue à réduire les besoins en entretien tout en conservant une esthétique soignée et harmonieuse.



Cimetière catholique Saint-Romain, Cenon.



Biganos.



Cimetière Nord, Bruges.



Cimetière du Plantey, Gradignan.

ARBRES

Les critères à prendre en compte lors de la sélection des arbres :

- la taille à l'âge adulte (hauteur et largeur),
- l'adaptation au sol et au climat,
- la persistance ou la caducité du feuillage,
- les fruits,
- les espèces allergènes,
- la provenance,
- la diversité d'espèces.



Cimetière de Quinault, Libourne.



Cimetière de la Lande de Piques, Saint-Médard-en-Jalles.

L'apport de l'arbre :

- l'ombre,
- la fraîcheur,
- la verticalité,
- le volume végétal,
- la biodiversité,
- l'habitat,
- la couleur,
- la saisonnalité,
- les fruits,
- le repère spatial et mémoriel,
- l'apaisement par le bruissement des feuilles.



Parc cimetière Rive Droite, Artigues.



Cimetière de La Forêt, Gujan-Mestras.

Formes de plantation :

- l'alignement,
- la plantation isolée,
- le bosquet,
- la haie.



Cimetière Mandin, Cénac.



Cimetière Nord, Bruges.



Pour éviter d'éventuels problèmes liés aux racines, installez des barrières anti-racinaires lorsque la plantation est prévue près des tombes.

Pour favoriser la bonne implantation de l'arbre, il faut prévoir des fosses de plantation de 4 à 6 m² par arbre.

ARBUSTES

Les critères à prendre en compte lors de la sélection des arbustes :

- la taille à l'âge adulte (hauteur et largeur),
- l'adaptation au sol et au climat,
- la persistance ou la caducité du feuillage,
- les fruits,
- les fleurs,
- les espèces allergènes,
- la provenance,
- la diversité d'espèces.



Cimetière Nord, Bruges.



Cimetière paysager, Villegouge.

L'apport de l'arbuste :

- la fraîcheur,
- le volume végétal,
- la biodiversité,
- l'habitat,
- la couleur,
- la saisonnalité,
- les fruits,
- l'intimité.



Cimetière paysager, Villegouge.



Parc cimetière Rive Gauche, Mérignac-Pessac.

Formes de plantation :

- la plantation isolée,
- le massif,
- la haie,
- la lisière.

VIVACES (QUI FLEURISSENT PLUSIEURS ANNÉES)

Les critères à prendre en compte lors de la sélection de plantes vivaces :

- la taille à l'âge adulte (hauteur et largeur),
- l'adaptation au sol et au climat,
- la persistance ou la caducité du feuillage,
- les fleurs,
- les espèces allergènes,
- la provenance,
- la diversité d'espèces.

L'apport de la vivace :

- le volume végétal,
- la biodiversité,
- l'habitat,
- la couleur.

Formes de plantation :

- le massif,
- le pied de mur,
- le pied d'arbre,
- l'espace inter-tombe,
- l'interstice,
- le couvre-sol.

Valeur symbolique :

- la renaissance,
- le souvenir fidèle.



Biganos.



Cimetière catholique Saint-Romain, Cenon.



Cimetière de la Chartreuse, Bordeaux.



Cimetière de la Chartreuse, Bordeaux.



Pour les espaces inter-tombe, favorisez des espèces couvre-sols rustiques, peu exigeantes et piétinables.

.....

GRIMPANTES

Les critères à prendre en compte lors de la sélection de plantes grimpantes :

- l'envergure à l'âge adulte,
- la façon dont la plante s'accroche (crampons, ventouses, tiges volubiles, vrilles),
- l'adaptation au sol et au climat,
- la persistance ou la caducité du feuillage,
- les fleurs,
- la provenance,
- la diversité d'espèces.



Cimetière du Fin, Gujan-Mestras.



Parc Cimetière Rive Droite, Artigues.

L'apport de la grimpante :

- le volume végétal,
- la verticalité,
- la biodiversité,
- l'habitat,
- la couleur.

Formes de plantation :

- le mur,
- la clôture,
- la pergola,
- l'arbre.



Crématorium, Biganos.



Cimetière de la Chartreuse, Bordeaux.

MÉLANGE FLEURI

Les critères à prendre en compte lors de la sélection du mélange fleuri :

- l'adaptation au sol et au climat,
- les espèces allergènes,
- la provenance,
- la diversité d'espèces.

L'apport du mélange fleuri :

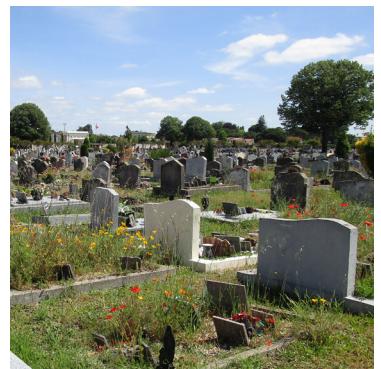
- la biodiversité,
- l'habitat,
- la couleur.

Formes et lieux de semis :

- la prairie fleurie,
- l'interstice,
- l'espace inter-tombe.



Biganos.



Cimetière de Quinault, Libourne.



FLORE SPONTANÉE

La libre expression de la flore spontanée dans les cimetières constitue un levier à la fois écologique, esthétique et symbolique.

En laissant certaines plantes sauvages se développer librement, on favorise un écosystème propice aux insectes polliniseurs et à la régénération naturelle des sols.

Au-delà de ces bénéfices, l'utilisation de la flore sauvage introduit une forme de beauté discrète, en contraste avec des aménagements funéraires normés.

Elle crée une ambiance apaisante, non figée, symbole du cycle naturel de la vie et de la mort.

L'apport de la flore spontanée :

- la biodiversité,
- l'habitat,
- la couleur.

Formes et lieux de développement :

- la prairie fleurie,
- l'interstice,
- l'espace inter-tombe.



Biganos.



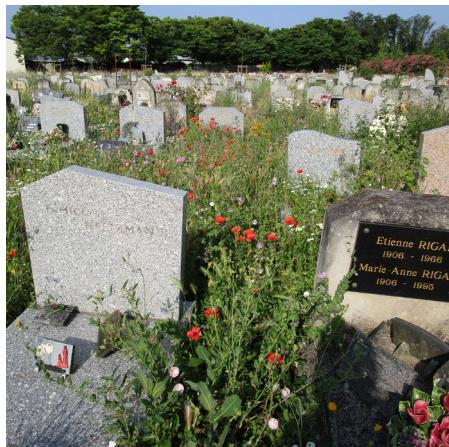
Biganos.



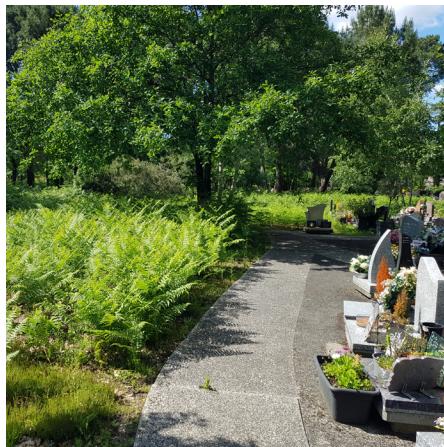
Parc cimetière Rive Droite, Artigues.



Cimetière de Quinault, Libourne.



Cimetière Nord, Bruges.



Parc cimetière Rive Gauche, Mérignac-Pessac.



Cimetière du Plantey, Gradignan.

ENHERBEMENT

Avec la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des cimetières, il est devenu essentiel de revoir leur gestion.

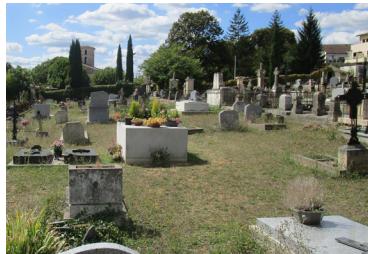
Avantages de l'enherbement :

- la réduction des surfaces minérales à désherber, simplifiant l'entretien,
- l'amélioration de la biodiversité et de la gestion des eaux pluviales,
- un meilleur confort de marche et la réduction des ravinements sur les terrains en pente,
- l'amélioration esthétique grâce à la végétalisation.

L'enherbement est déconseillé si le passage du matériel d'entretien n'est pas possible, préférez dans ce cas les plantes couvre-sols.

Méthodes d'enherbement :

Les communes peuvent choisir parmi plusieurs approches selon leurs contraintes budgétaires, leurs objectifs esthétiques et leurs ressources humaines. L'enherbement peut être la première étape pour rendre acceptable la présence de végétation.



Latrene.

Laisser l'herbe revenir naturellement

- Avantages : aucun coût initial, végétation adaptée au site.
- Inconvénients : longue durée d'installation (3 à 5 ans) et nécessité d'un suivi pour garantir l'acceptabilité des habitants.

Conseils :

- Privilégier cette méthode dans les zones moins fréquentées (carrés anciens).
- Associer cette démarche à des plantations esthétiques (prairies fleuries, arbustes).
- Maintenir une communication active pour sensibiliser les habitants à cette transition.

Enherbement par semis avec ressources internes

- Avantages : plus rapide et contrôlé qu'un enherbement spontané.

Conseils :

- Étudier le sol avant le semis et procéder à un grattage ou à un apport de terre si nécessaire.
- Semer à l'automne pour limiter les besoins en arrosage.
- Utiliser des mélanges de graminées adaptés.
- Expérimenter sur des zones pilotes avant une généralisation.

Faire appel à une entreprise spécialisée

- Avantages : résultats rapides et homogènes, accompagnement professionnel pour un projet global.

Conseils :

- Phaser les travaux si le cimetière est vaste.
- Profiter de cette intervention pour améliorer l'aménagement général du site (plantations, embellissements).



Cimetière catholique Saint-Romain, Cenon.

Adaptez le règlement de cimetière pour inclure l'entretien des allées enherbées par les pompes funèbres.

.....

PRATIQUES D'ENTRETIEN DES ESPACES ENHERBÉS

- Anticiper le temps d'entretien : prévoir des interventions régulières (environ toutes les 3 semaines) et adapter les outils.
- Matériel : une tondeuse et un rotofile suffisent généralement. Pour éviter les projections de graviers, investir dans un outil adapté, comme un réciprocatteur.
- Gestion des plantes spontanées : maintenir un équilibre entre végétation naturelle et entretien soigné.
- Pour les surfaces minérales, il existe des solutions de désherbage : désherbage manuel, mécanique (brosse, débroussailleuse, rotofile, réciprocatteur) ou thermique.
- Pour les surfaces perméables : tonte (tondeuse, débroussailleuse, rotofile, réciprocatteur), désherbage mécanique, paillage.

BIODIVERSITÉ

Les cimetières, souvent perçus uniquement comme des lieux de recueillement, jouent aussi un rôle important dans la préservation de la biodiversité locale. Leur végétalisation et leur aménagement peuvent contribuer à créer ou renforcer des continuités écologiques essentielles pour de nombreuses espèces animales et végétales. En intégrant ces espaces dans les réseaux naturels existants, ils deviennent de véritables refuges pour la faune et la flore, tout en offrant aux visiteurs un cadre apaisant et respectueux de l'environnement.

Pour bien intégrer le cimetière dans son environnement, il convient de réaliser un inventaire précis de la faune, de la flore et des habitats présents afin d'adapter les aménagements en conséquence.

Il est important de reconnaître et préserver les continuités écologiques existantes. La végétalisation du site peut contribuer à renforcer ces réseaux naturels, surtout si le cimetière est situé en bordure d'une trame écologique.

Trame verte : un réseau interconnecté de haies, bois et forêts qui favorise la circulation de la faune et la diversité végétale.

Trame bleue : un ensemble connecté de cours d'eau, fossés et plans d'eau, utile aux espèces aquatiques et la gestion des ressources en eau.

Trame brune : un réseau de sols perméables qui facilite l'infiltration des eaux et le maintien de la biodiversité du sol.

Il existe de nombreux aménagements artificiels favorables à la biodiversité : les abris à insectes, les murets de pierres sèches, les nichoirs ou les gîtes à chauves-souris, etc. Ces habitats de substitution sont idéalement choisis et pensés selon les espèces observées dans le cimetière, en s'appuyant sur l'expertise des naturalistes et en lien avec les inventaires effectués.

L'aménagement d'habitats naturels est également possible : une mare, des zones laissées en prairie de fauche ou en libre évolution, une placette de sol quasi nu pour accueillir les abeilles sauvages, la conservation des vieux arbres, un tas de bois mort ou un tas de pierres, etc.

Ces aménagements, qu'ils soient artificiels ou naturels, ont à la fois un rôle d'accueil pour la biodiversité mais également une fonction pédagogique pour sensibiliser les usagers.



Parc cimetière Rive Gauche, Mérignac-Pessac.



Cimetière de Quinault, Libourne.



Parc cimetière Rive Droite, Artigues.

.....

COMMUNICATION AUPRÈS DES HABITANTS

Informier sur les objectifs et les résultats attendus, partager les réussites et les défis, utiliser divers outils : réunions publiques, affiches, bulletins municipaux, panneaux d'information, etc.

Cibles et actions spécifiques :

- **Élus** : journée d'information et de présentation des pratiques, en mettant l'accent sur la santé des agents, les coûts et l'amélioration du cadre de vie des usagers.
- **Agents techniques** : formation à la gestion écologique, visites de collectivités ayant déjà adopté ces pratiques, démonstration de matériel et implication dans le choix des techniques.
- **Professionnels du funéraire** : sensibilisation aux nouvelles pratiques et définition des conditions d'inhumation (matériaux, engagement via une charte).
- **Usagers** : une communication via les publications, les réseaux sociaux, des affichages et panneaux dans le cimetière, ainsi que des journées d'information. Réponse aux sollicitations (courriers, courriels, appels) et implication des agents d'entretien comme relais d'information sur les techniques employées et le zéro pesticide.

Il existe de nombreux supports et dispositifs à l'information comme des bulletins communaux, des panneaux d'information placés aux endroits stratégiques pour expliquer les techniques utilisées et leurs impacts sur le paysage, l'affichage réglementaire à l'entrée du cimetière qui rappelle les règles et recommandations sur l'entretien des concessions et le fleurissement, des animations, (stands lors de manifestations, conférences, expositions, etc.), des ateliers de démonstrations d'entretien ou encore la labellisation des pratiques.



Cimetière Catholique Saint-Romain, Cenon.



Gradignan.

9. SÉPULTURES

RÈGLEMENTATION - EXTRAITS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

Concessions funéraires :

Article L2223-14

« Les communes peuvent [...] accorder dans leurs cimetières :

1° Des concessions temporaires pour quinze ans au plus ; 2° Des concessions trentenaires ; 3° Des concessions cinquantenaires ;

4° Des concessions perpétuelles. »

Article L2223-15

« Les concessions sont accordées moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le conseil municipal. [...] »

Article L2223-17

« Lorsque, après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles.

Si, un an après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. »

Article R2223-17

« Il est tenu dans chaque mairie une liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté [...]. »

Fosses et inhumations :

Article R2223-3

« Chaque inhumation a lieu dans une fosse séparée. Chaque fosse a 1,50 mètre à 2 mètres de profondeur sur 80 centimètres de largeur. Elle est ensuite remplie de terre bien foulée. »

Article R2223-4

« Les fosses sont distantes les unes des autres de 30 à 40 centimètres sur les côtés, et de 30 à 50 centimètres à la tête et aux pieds. »

Article R2223-5

« L'ouverture des fosses pour de nouvelles sépultures n'a lieu que de cinq années en cinq années. »

Article L2223-4

« Un arrêté du maire affecte à perpétuité [...] un ossuaire aménagé où les restes exhumés sont aussitôt réinhumés. [...] Le maire peut également faire procéder à la crémation des restes exhumés [...] sous réserve de la volonté du défunt. »

Pierres tombales :

Article L2223-12

« Tout particulier peut, sans autorisation, faire placer sur la fosse d'un parent ou d'un ami une pierre sépulcrale ou autre signe indicatif de sépulture [...]. »

Article L2223-12-1

« Le maire peut fixer des dimensions maximales des monuments érigés sur les fosses [...]. »

Article R2223-8

« Aucune inscription ne peut être placée sur les pierres tumulaires ou monuments funéraires sans avoir été préalablement soumise à l'approbation du maire. »

Crémation :

Article L.2223-18-2

« Les cendres peuvent, à la demande de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles : – être conservées dans l'urne inhumée, déposée dans un columbarium ou scellée sur un monument ; – être dispersées dans un espace aménagé d'un cimetière ou site cinéraire ; – être dispersées en pleine nature, sauf sur voies publiques [...]. »

Article R2223-9

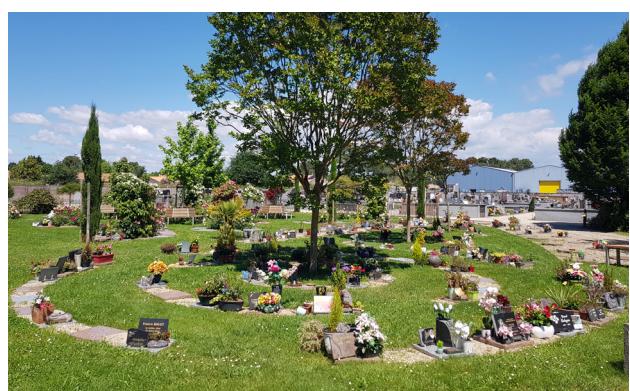
« Le conseil municipal peut décider l'affectation de tout ou partie d'un cimetière au dépôt ou à l'inhumation des urnes et à la dispersion des cendres des corps ayant fait l'objet d'une crémation. »

Article L2223-27

« Le service est gratuit pour les personnes dépourvues de ressources [...]. Le maire choisit l'organisme et peut faire procéder à la crémation selon la volonté du défunt [...]. »



Cimetière Nord, Bruges.



Cimetière de La Forêt, Gujan-Mestras.

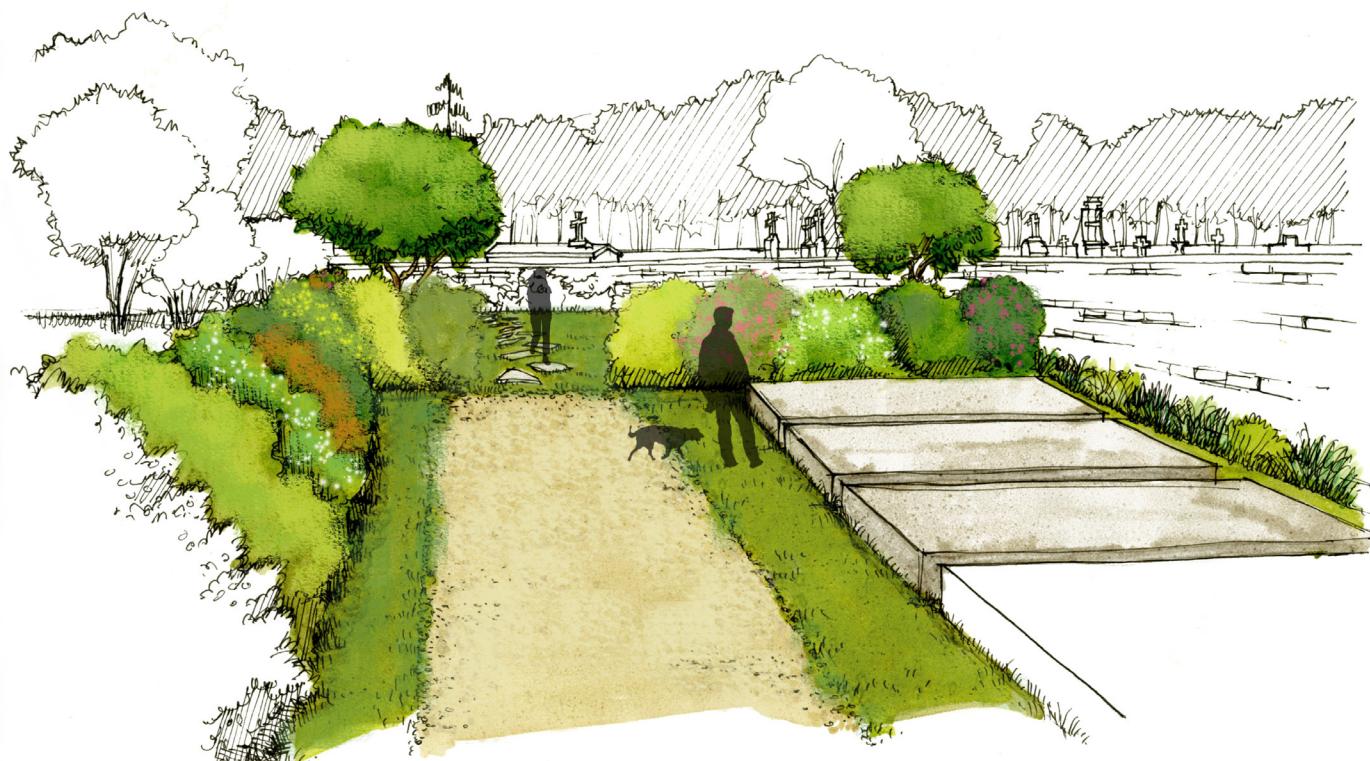
CAVEAUX ET TOMBEAUX

Les tombeaux, ou inhumations en pleine terre, consistent à placer le cercueil directement dans une fosse creusée dans le sol, sans structure maçonnerie. Ils sont adaptés aux sols secs et bien drainés, mais peuvent poser problème en terrain humide où le risque de submersion du cercueil est plus élevé. Les tombeaux représentent une solution plus naturelle, favorisant le retour du corps à la terre, tandis que les caveaux répondent à des logiques de pérennité et de regroupement familial plus important.

Les caveaux sont des constructions enterrées en dur (généralement en béton) qui protègent les cercueils de l'eau et de l'instabilité du sol. Plus coûteux à l'installation, ils offrent une meilleure durabilité et permettent d'accueillir plusieurs cercueils sur plusieurs niveaux.

Les deux types de sépulture doivent répondre aux dimensions suivantes :

- Espacement des fosses : 30 à 40 cm sur les côtés et 30 à 50 cm à la tête et aux pieds s'il y a 2 lignes de tombes.
- Profondeur minimale en pleine terre : 1,5 m, 1,8 m pour 2 cercueils, 2,2 m pour 3 cercueils.
- Surface minimale par tombe : 0,8 m de large, 2 m de long.
- Épaisseur de recouvrement : 1 m.
- La hauteur des caveaux peut être réglementée par la commune.



Exemple d'agencement de caveaux.



Parc cimetière Rive Droite, Artigues.



Lacanau Ville.



Cimetière paysager, Bruges.

COLUMBARIUMS

Le columbarium, dédié à la conservation des urnes funéraires, se présente sous forme de structures murales ou de mobiliers composés de niches. Chaque niche peut contenir une ou plusieurs urnes et est généralement fermée par une plaque gravée portant les noms des défunt.

Le columbarium est géré par la commune, qui attribue ces emplacements sous forme de concessions temporaires. Il faut porter une attention particulière à sa bonne intégration paysagère. La pierre locale ou les enduits minéraux sont les matériaux de référence à utiliser lors de sa conception afin de favoriser l'harmonie esthétique avec l'ensemble du cimetière.



Cimetière de la Lande de Piques, Saint-Médard-en-Jalles.



Biganos.



Listrac-de-Durèze.

CAVURNES

Les cavurnes cinéraires sont de petites cases enterrées conçues pour accueillir une ou plusieurs urnes funéraires. Elles constituent une alternative plus discrète au columbarium qui est souvent perçu comme plus standardisé. Leur intégration paysagère et leur petite dimension en font une solution de plus en plus populaire.

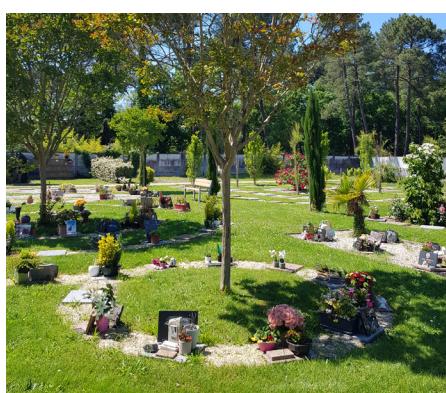
Chaque cavurne est généralement recouverte d'une plaque de fermeture, qui peut être personnalisée.

L'usage de matériaux locaux, comme la pierre, est à privilégier pour mieux s'intégrer au site et réduire l'impact environnemental.

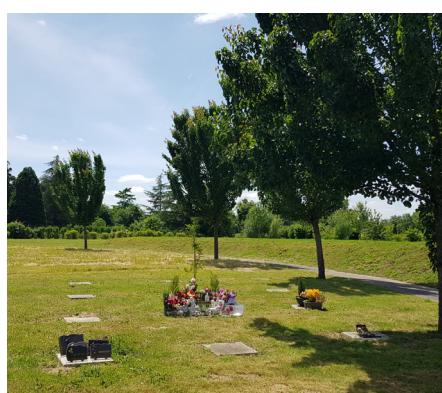
Les dimensions standards sont de 50 x 50 cm pour la plaque et environ 47 x 47 x 47 cm pour la cavité.

Les cavurnes peuvent accueillir plusieurs urnes selon leur taille (généralement 2 à 4 urnes), ce qui permet des sépultures familiales. À titre indicatif, une surface de 10 m² peut accueillir l'équivalent de 4 cercueils ou jusqu'à 200 urnes.

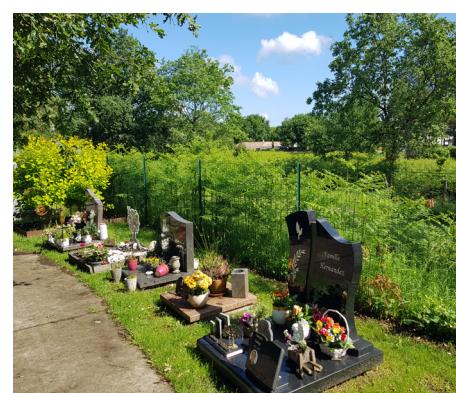
Elles s'inscrivent dans les modes de traitement des cendres autorisés : dépôt dans une cavurne ou un columbarium, scellement sur un monument, conservation dans une sépulture, dispersion dans un jardin du souvenir ou en pleine nature (avec déclaration à la mairie du lieu de naissance).



Cimetière de La Forêt, Gujan-Mestras.



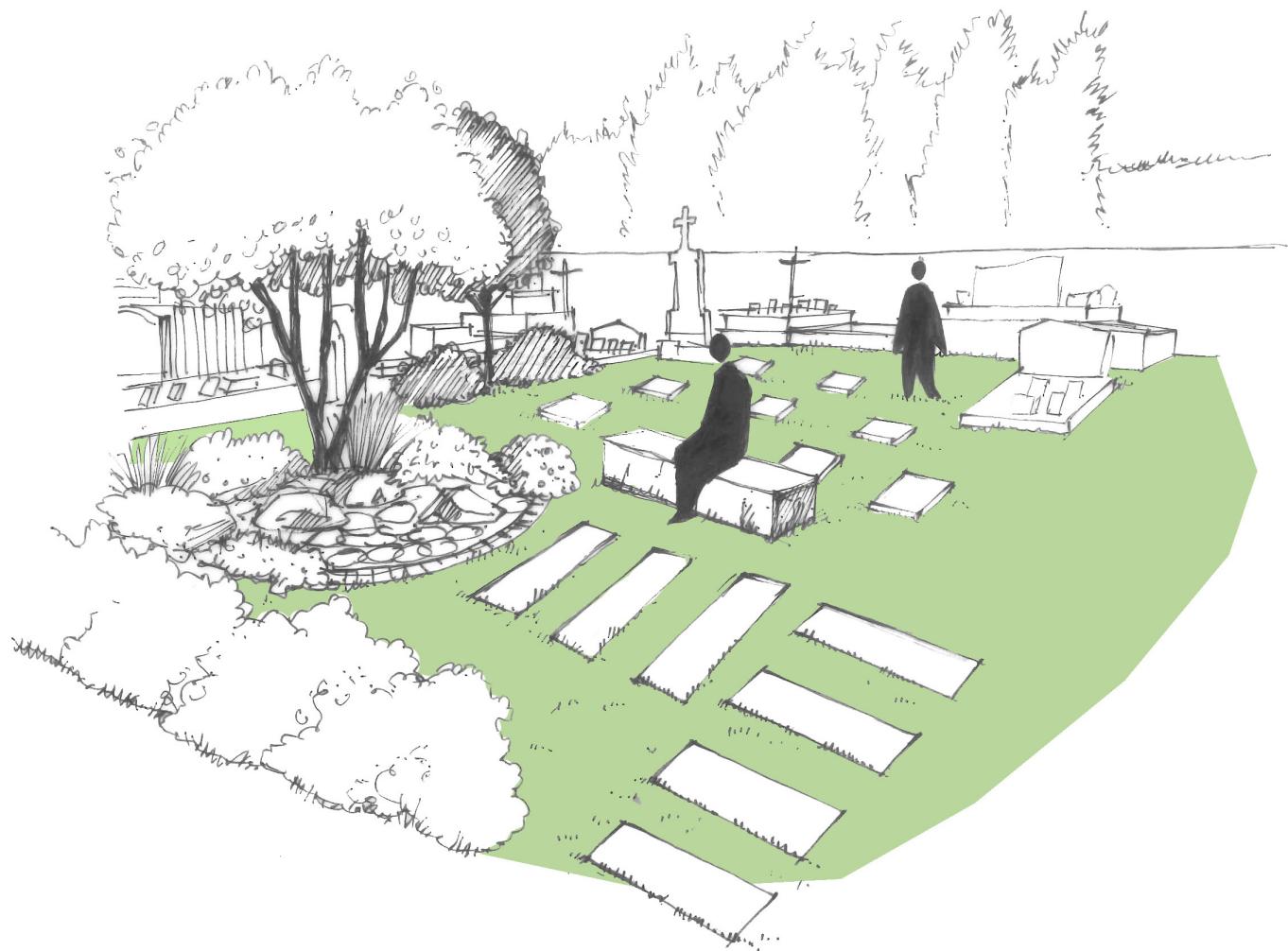
Parc cimetière de Goubière, Pineuilh.



Cimetière de la Lande de Piques, Saint-Médard-en-Jalles.

JARDIN DE DISPERSION

- Lieu de sérénité, excluant les aménagements standardisés souvent proposés par les entreprises funéraires.
- Conception simple mais symbolique : le jardin doit privilégier des aménagements végétaux simples, comme des arbres ou des plantes vivaces qui créent une ambiance de calme et de recueillement.
- Gravure du nom : il faut que les proches puissent graver le nom du défunt non loin de l'endroit où ils dispersent les cendres.



Espace cinéraire avec puits du souvenir et cavurnes.



Cimetière paysager, Villegouge.



Biganos.



Parc Cimetière Rive Gauche, Mérignac-Pessac.

LES ESPACES EN ATTENTE

L'aménagement du cimetière se fait par étapes car son remplissage est progressif. Les espaces qui restent temporairement vides doivent être déjà conçus et prêts à accueillir de nouvelles concessions dans l'harmonie du reste du cimetière.



Cimetière Mandin, Cénac.



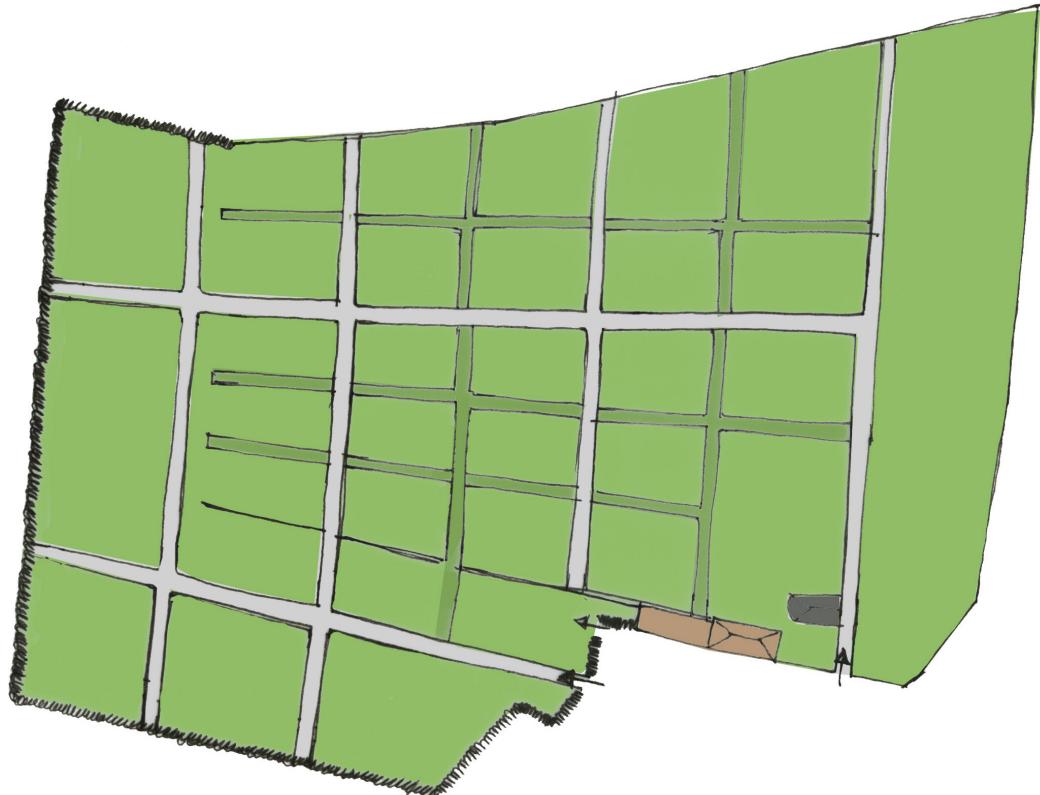
Cimetière de Quinault, Libourne.



Cimetière de la Lande de Piques, Saint-Médard-en-Jalles.



Parc cimetière Rive Droite, Artigues.



Exemple de tracé des allées du cimetière.

10. RÈGLEMENTATION

L'aménagement d'un cimetière est soumis à règlementation. Il faut se référer à différents codes, règlements ou encore arrêtés. Ci-dessous quelques textes de référence.

CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

Implantation et aménagement des cimetières :

Article L2223-1

« Chaque commune ou chaque [intercommunalité] [...] dispose d'au moins un cimetière [...] et, dans les communes de 2 000 habitants et plus [...], d'au moins un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres [...]. La création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière sont décidés par le conseil municipal. Toutefois, [...] à moins de 35 mètres [...] des habitations sont autorisés [uniquement] par arrêté du représentant de l'état [...]. »

Article L2223-2

« Le terrain consacré à l'inhumation des morts est cinq fois plus étendu que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année. [...] Le site cinéraire [...] comprend un espace pour la dispersion [des cendres] [...] ainsi qu'un columbarium ou des espaces concédés pour l'inhumation des urnes. »

Article R2223-2

« Les terrains les plus élevés et exposés au nord sont choisis de préférence. Ceux-ci doivent être choisis sur la base d'un rapport établi par l'hydrogéologue. »

Article L.2223-8

« Les cimetières ne peuvent être aliénés qu'après dix années à compter de la dernière inhumation [...]. »

Règlementation locale :

Article L2223-21

« Dans le respect du règlement national des pompes funèbres, le conseil municipal peut arrêter un règlement municipal des pompes funèbres [...]. »



Saint-Caprais-de-Bordeaux.



Cimetière de Quinault, Libourne.



Cimetière de la Lande de Piques, Saint-Médard-en-Jalles.



Bruges.

11. SIGNALÉTIQUE

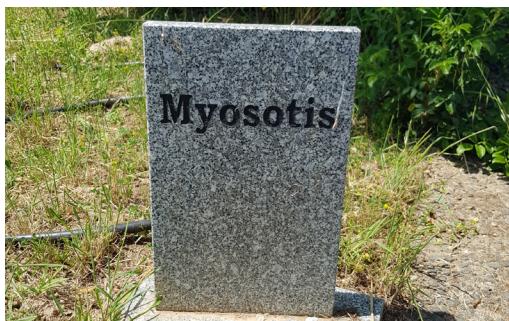
Elle participe à la lisibilité du cimetière sans altérer son ambiance de recueillement. En guidant les visiteurs, la signalétique contribue à rendre le lieu plus accueillant. Sa présence facilite l'orientation des personnes âgées ou à mobilité réduite. Elle peut également porter des messages informatifs, valoriser l'histoire ou les pratiques d'entretien du site.



Cimetière israélite, Bordeaux.



Cimetière du Plantey, Gradignan.



Parc Cimetière de Goubière, Pineuilh.



Parc cimetière Rive Droite, Artigues.

Plan du cimetière

Afficher un plan du cimetière à l'entrée permet d'orienter les visiteurs en leur offrant une vue d'ensemble claire de l'espace.

Il facilite la localisation des sépultures, des zones spécifiques (columbarium, jardin du souvenir, points d'eau, etc.) et améliore l'accessibilité, en particulier pour les personnes âgées ou en situation de handicap. C'est un repère essentiel qui rend la visite plus fluide et apaisée.

Panneaux d'information

L'installation de panneaux explicatifs dans le cimetière informe les visiteurs sur les engagements de la commune. Ces panneaux donnent du sens aux aménagements réalisés, renforcent l'adhésion des usagers et soulignent la volonté de faire du cimetière un espace plus respectueux du vivant.

Cet exemple valorise la démarche écologique et sensibilise le public à la protection de la biodiversité.

Noms des allées

Une signalétique claire indiquant les noms des allées et des zones du cimetière facilite l'orientation des visiteurs, en particulier dans les espaces étendus ou complexes.

Elle permet de localiser plus facilement les sépultures.

Pour être efficace, elle doit être lisible, discrète, durable et bien intégrée au paysage.

Repères pour malvoyants

Pour guider les visiteurs déficients visuels, le revêtement des allées peut devenir un outil d'orientation. Il est possible de créer des repères sensoriels afin de distinguer les axes de circulation, les croisements ou les zones de repos. C'est une solution simple qui améliore l'accessibilité et l'inclusivité du cimetière.

Besoin de conseils supplémentaires ?
Pour vous accompagner et vous conseiller dans votre projet,
vous pouvez rencontrer gratuitement sur rendez-vous
un conseiller du CAUE de la Gironde :
architectes, paysagistes, urbanistes, juriste, ingénierie écologue.
www.cauegironde.com
05 56 97 81 89

Document réalisé par le CAUE de la Gironde - septembre 2025
Crédits photos ©CAUEGironde, photo de couverture, Parc cimetière Rive Gauche, Mérignac-Pessac
Schémas p.12 Bureau d'Études ECR Environnement et Bureau d'Études CERAG.